# ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE Vailly Sur Sauldre Saint-Satur

A retourner soit

Au siège social de la communauté de communes 41 rue Basse des Remparts- 18300 -Sancerre 02.48.54.74.34

Site de Vailly Sur Sauldre hakima-loisirs@comcompsv.fr 06.01.20.15.44

Site de Saint-Satur cloisirs@comcompsv.fr 06.35.49.85.26

- Règlement intérieur
- Dossier d'Inscription











## Conditions d'inscriptions dans nos accueils de loisirs

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour un des accueils de loisirs de la Communauté de Communes. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : période d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur (en lien sur notre site internet <a href="https://www.comcompsv.fr">www.comcompsv.fr</a>)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant.

L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées. Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée.

Attention ! : des listes d'attentes peuvent être mises en place pendant la période des inscriptions en raison du nombre limité de places.

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner

Les pages 9, 10, 11, 12, 13 et 14 complétées
Uniquement en format PDF pas JPEG (photos) ET joindre



- ✓ Fiche de renseignements et fiche sanitaire dument remplis □
- ✓ Photocopie assurance extrascolaire □
- ✓ Photocopie des vaccins
- ✓ Photocopie du formulaire notifiant votre quotient familial
- 🗸 Photocopie de vos aides CAF ou MSA  $\Box$

# Organisation générale 2022-2023

	VAILLY SUR SAULDRE	SAINT-SATUR
Lieu	Ecole maternelle 26 Boulevard de la République	Eté, mercredis et petites vacances  Pour les moins de 6 ans  Ecole maternelle 21 rue du Commerce  Pour les plus de 6 ans Ecole primaire  11 rue Eugène Audonnet
Capacité d'accueil	40 places	(Mercredis) 60 places (Petites vacances) 60 places (Eté) 120 places
Tranches d'âges	De la petite section de maternelle à la sixième au collège : ~3-12 ans	De la petite section de maternelle à la sixième au collège : ~3-12 ans
Horaires d'accueil	Accueil matin : 8h00-09h00 Accueil soir : 17h00-18h00	Accueil matin : 7h30-09h00 Accueil soir : 17h00-18h30
Numéros de téléphone sur place	02 48 73 73 64 06 01 20 15 44	Eté, mercredis et petites vacances 02 48 54 14 25 (école maternelle) 02 48 54 14 90 (école primaire) 06 35 49 85 26

## **Tarifs**

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Cher et afin de favoriser l'accessibilité des familles aux accueils de loisirs, nous poursuivons la mise en œuvre d'une politique tarifaire basée sur quotient familial (QF) connu au 1er janvier de l'année en cours.

Le conseil communautaire, en date du mois d'avril 2021 a validé les tarifs suivants applicables aux familles.

	Quotients familiaux (QF)	Tarif journée avec repas en €	Tarif journée fratrie avec repas par enfant en €	Tarif semaine en €
	QF ≤ 400	8.00	7.50	36.00
. [	401 ≤ QF ≤ 700	9.00	8.50	41.00
	701 ≤ QF ≤ 1000	10.00	9.50	46.00
	1001 ≤ QF ≤ 1300	11.00	10.50	51.00
. [	QF ≥ 1301	12.00	11.50	56.00
٠ [	Hors CDC *	14.00	13.50	66.00

Tarif sans déduction de l'aide financière CAF et MSA En cas d'absence de QF, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Supplément pour sortie extérieure						
- 50 km + 50 km						
Transport avec sortie payante	5 €	8€				
Transport avec sortie non payante*	3 €	5€				
Sortie avec nuitée	5 € par nuitée					

<sup>\*</sup>Exemple de sorties non payantes telles que la pêche, baignade à l'étang, inter centre, balade en forêt, intervention associative sportive et culturelle, visite à la ferme...

#### Fonctionnement sortie extérieure

Les activités extérieures sont attachées à l'accueil de loisirs. Un enfant inscrit à l'accueil de loisirs de Vailly Sur Sauldre ne peut participer au temps fort de Saint-Satur la même semaine. Ils se déroulent majoritairement à la journée (sauf exception mentionné).

Le tarif communiqué est un supplément qui s'ajoute au prix de la journée.

## Conditions d'inscriptions

#### LES PERIODES D'INSCRIPTION

Pour chaque programmation, une période d'inscription de 3 semaines à 1 mois est organisée.

En cas de demandes trop importantes, les inscriptions se feront par ordre de priorité selon les critères suivants

- 1 les enfants résidants sur la zone de la CdC du PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE
- 2 les enfants dont les parents travaillent dans la zone de la CdC du PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE.
- 3– les enfants résidant et parents travaillant en dehors de la zone de la CdC du PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE En cas d'égalité de critère ou bien si des inscriptions sont effectuées après la date butoir des préinscriptions, les places disponibles seront attribuées en fonction de la date d'inscription.

#### LES ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

Toutes annulations et modifications doivent être faites par mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

Site de Saint-Satur-cloisirs@comcompsv.fr

Site de Vailly sur Sauldre hakima-loisirs@comcompsv.fr.

Pour toutes les périodes d'ouverture (Eté, mercredis, petites vacances) :

L'annulation et les modifications d'inscription sont possible 7 jours avant la présence de l'enfant.

Pour les mercredis : Par exemple, si un enfant est inscrit le mercredi 14 septembre il est possible d'annuler ou modifier l'inscription le mercredi 7 septembre.

Cet exemple est applicable pour l'été et les petites vacances.

Dans le cas où un enfant ne serait pas présent à l'accueil sans information préalable, la journée reste facturée pour les familles. Lorsque l'information est communiquée dans les délais cités ci-dessus, la journée n'est pas facturée.

En cas de maladie, le certificat médical doit être transmis dans les 48Hsuivant l'absence de l'enfant. Dans ce cas-là la journée n'est pas facturée aux familles.

#### L'ATTRIBUTION DES PLACES

Suite à 3 absences par période d'inscription d'un enfant non justifiées par mail, la journée est facturée avec un supplément de 5 euros.

L'enfant sera aussi placé en bas de la liste d'attente afin de répondre au mieux aux demandes des familles sur liste d'attente. La place sera donc attribuée à un enfant en liste d'attente.

## Règlement Intérieur 2022-2023

#### 1/ Présentation

La Communauté de Communes Pays Forts Sancerrois Val de Loire compte parmi ses compétences la « gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant le temps péri et extra-scolaires ». Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole

#### 2/ Fonctionnement

Les structures sont ouvertes à tous les enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'aux enfants dont l'un des parents travaille sur le territoire et hors Cdc. Elles fonctionnent en période de vacances du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et les mercredis en période scolaire pour le site de Saint Satur.

Amplitude d'ouverture : de 7h30 à 18h30

Accueil matin: 7h30-09h00 Accueil soir: 17h00-18h30

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée. Une facturation forfaitaire supplémentaire de 5€ sera demandée aux familles après 18h30. Après 1 heure de dépassement l'enfant sera remis à la gendarmerie.

Conditions d'inscription dans nos accueils de loisirs :

- enfant de 3 ans, ayant acquis la propreté
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indica médicale).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche de renseignements (avec le numéro d'allocataire de la CAF ou MSA)
- Fiche sanitaire de liaison (photocopie du carnet de santé pour vérification de la mise à jour des vaccinations)
- Assurance responsabilité civile des parents (notifiée extra- scolaire)
- Votre quotient familial à demander auprès de la CAF, MSA (en l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- Etat de présence complétée de la période concernée

Pour tout changement de situation familiale veuillez nous en informer (changement d'adresse, séparation et changement du quotient familial).

Tout dossier incomplet sera refusé.

#### 3/Encadrement, Hygiène, Sécurité

La Communauté de Communes souscrit une assurance couvrant la responsabilité pour le fonctionnement des accueils de loisirs. Le risque de vol n'étant pas couvert, les enfants ne devront pas apporter d'objets de valeur au centre (bijoux, téléphone, jeux vidéo...).

Les parents doivent souscrire à une assurance individuelle pour leur enfant (extra-scolaire).

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés, en formation ou non qualifié et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...).

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé.

En cas de traitement, le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants.

Les inscriptions sont prises sur dossier uniquement à inscription à la journée selon la structure choisie (cf : tableau des tarifs).

Si votre enfant suit un traitement spécifique, vous devrez fournir une attestation autorisant les animateurs à donner des médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin. Les médicaments seront mis dans une boite hermétique avec le nom de l'enfant et remis au responsable de la structure. Sans ces documents, en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille. Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut pratiquer une activité physique, il est impératif de le signaler au personnel. Alertez également le personnel en cas d'allergie.

#### Tenue Vestimentaire:

Les parents doivent fournir à leurs enfants de vêtements confortables qui ne risquent rien. Certaines activités se déroulant à l'extérieur, les tenues des enfants doivent être adaptées en fonction des conditions atmosphériques (pull, coupe-vent, baskets, chapeau, ...). Un tablier ou de vieux vêtements sont nécessaires pour certaines activités.

Repos/sieste: Une sieste est proposée aux plus petits, il est donc demandé aux familles de fournir draps, couverture ou duvet et oreiller marqués au nom de l'enfant dans un grand sac. Pour les plus grands qui le désirent un temps de repos leur sera proposé après le repas (lecture, activités calmes).

#### 4/ Tarifs et règlement

Certaines activités spécifiques, comme les sorties hors territoire de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, engendreront un coût supplémentaire pour les familles.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.

Ils incluent les activités, les repas, le goûter et l'encadrement.

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles. Une facture est envoyée aux parents à chaque fin de mois. La facture est à régler dès réception :

- Sur Internet : https://www.payfip.gouv.fr
   (reprendre la référence qui se trouve en bas à gauche du titre exécutoire)
- Par virement bancaire:
   FR203000100226C187000000026-b (D F AG BOURGES SGC BAUGY)
- <u>-</u> Au Trésor Public Route de Villequiers 18800 BAUGY

En cas de difficultés, veuillez en informer le Trésor Public.

Pour les parents séparés la facture sera envoyée au responsable légal de(s) l'enfant(s).

#### Aides:

<u>CAF/MSA</u>: vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CAF et de la MSA: le montant de « l'aide aux vacances » sera déduit lors de votre paiement (aide accordée pour un maximum de 30j tous séjours confondus).

<u>AUTRES</u>: (bons de vacances, EDF, services sociaux, etc.): veuillez-vous renseigner et en informer le responsable de l'accueil de loisirs.

A la demande des familles, un <u>certificat de présence</u> pourra être fourni par les responsables des structures.

#### 5/ Règle de vie et comportement

L'accueil des enfants peut être remis en cause en cas de :

- Absence d'inscription
- Dossier incomplet
- Paiement incomplet ou impayé
- Violence sur autrui, violences verbales, comportement inapproprié, dégradations des locaux
- Non-respect de la discipline et du règlement intérieur
- Maladie contagieuse
- Propreté des enfants

Les enfants doivent être respectueux du personnel et du matériel mis à leur disposition. Ils doivent accepter les règles de vie en groupe. En cas de difficultés, les parents seront avertis, et, en cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée par l'organisateur de la CdC.

# Un renseignement, vos contacts...

 Coordinatrice du service Action Sociale

Marion Dérosiaux tél:02.48.54.74.34/Email:coordination@comcompsv.fr

Vos accueils de loisirs

Vailly sur Sauldre

Hakima Benrabia au 06.01.20.15.44/Email : hakima-loisirs@comcompsv.fr

Saint Satur

Maryline Marnas au 06.35.49.85.26/Email: cloisirs@comcompsv.fr

www.comcompsv.fr

# Dossier d'inscription 2022-2023



#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DOSSIER N=°.....

SITE D'ACCUEIL DESIRE (cocher)

□Site de SAINT-SATUR

Site de VAILLY SUR SAULDRE

		ENFA	ANT			
NOM et Prénom de l'enfant :						
Age:		Date de Naissar	nce :			
Ecole fréquentée en 2022/2023		Commur	ne		Maternelle 🗖	Primaire
*Données obligatoires à renseign	ner					
IDENTITE DES RESPONSABLES LEGAUX		N°1*			N°2*	
NOM et Prénom*						
Date et lieu de naissance*						
Situation familiale*	☐ Céli	batairė 🗖 Ma		inage 📮 Pacs amille d'accueil	s 🗖 Séparé 🗖	Divorcé
Adresse*  Adresse de facturation						
<b>™</b> Travail*						
@ E-mail*						
Employeur (préciser le nom et l'adresse)*  Précisez votre catégorie socio-professionnelle (ex : médecin, ouvrier, agriculteur)						
Mon enfant fréquentera le centre pendant :	Les Mercredis 2022/2023 Les Petites 2022/				Les Vacance	s d'été 2022
	Saint-Satur	Vailly Sur Sauldre	Saint-Satur	Vailly Sur Sauldre	Saint-Satur	Vailly Sur Sauldre

(x) cocher la (les) case(s) correspondante(s)

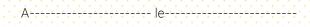
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS					
Régime de protection sociale : □CPAM  Département du régime :		ıtres :			
N° Allocataire CAF	iotient familial obligatoire*				
Aide aux Temps Libre CAF du CHER*	OUI OUI O	ON Montant :			
Aide aux Vacances MSA*:	OUI OUI O	DN Montant :			
Autres aides (préciser l'organisme) :					
Nom de l'assurance Extra-scolaire*		N°:			
(*) Joindre photocopie (x) cocher la (les) case(s) correspondant	te(s)				
AUTO	RISATIONS A SIGNER PAR	LES RESPONSABLES LEGAUX	(		
<ul> <li>Je soussigné(e)</li> <li>Autorise les personnes suivantes à venir</li> <li>*Données obligatoires à renseigner</li> </ul>					
Nom-Prénom	<b>≊</b> Téléphone	Lien avec l'enfant	⊠Adresse complète		
NOTITICION:		Licitavecremant	Zandesse complete		
En cas de changement il est impératif d	e prévenir les animateurs e	t de leur remettre une décha	rge signée.		
Autorise mon enfant à particip des activités de L'accueil de Loisirs.	per et à pratiquer les différe	entes activités culturelles et s	portives proposées dans le cadre		
Autorise ou n'autorise pas C citées ci-dessus, à les utiliser pour les ex ainsi que sur la presse et les réseaux soc	poser en cas de besoin, lo				
➤ Autorise □ ou n'autorise pas □	I mon enfant à participer à	des ateliers maquillage.			
<ul> <li>Autorise □ ou n'autorise pas □</li> <li>Autorise □ ou n'autorise pas □</li> </ul>	I mon enfant à participer a	ux activités extérieures de l'ac			

➤ Autorise □ ou n'auto	orise pas 🖵 le respons	sable de l'accueil de	Loisirs à prendre les	mesures nécessaires en cas de
maladie ou d'accident, nécess				
Si vous souhaitez retirer votre		ouvez nous contacter	à tout moment ; il est c	ependant précisé, que ce
retrait ne vaut que pour l'aver				
				nt à votre quotient Familial pour
	à notre disposition un	service internet à car	actère professionnel, q	ui nous permet d'aller consulter
votre QF.				

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018

# CDAP\* Autorise □ ou n'autorise pas □ \*Consultation du Dossier d'Aides par les Partenaires

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et accepte l'intégralité de son contenu.
- Atteste avoir fourni toutes les informations nécessaires à l'inscription de mon enfant aux accueils de loisirs et m'engage à communiquer toutes modifications de renseignements concernant mon enfant qui pourrait intervenir au cours de l'année scolaire 2022-2023.
- (x) cocher la (les) case(s) correspondante(s)



Signatures du responsable légal (précédées de la mention « <u>lu et approuvé</u> »



### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

#### DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR	:				
PRENOM:					
DATE DE NAISSAN	CE:	/	/		
SEXE: M		F			
20 février 2003 rela loisirs).	atif au s	suivi sar		en séjour de vacan	e enfant (l'arrêté du ces ou en accueil de inations)
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	
SI LE MINEUR N'A P INDICATION.	AS LES	VACCIN	S OBLIGATOIRES JOIN	DRE UN CERTIFICAT	MÉDICAL DE CONTRE
2-RENSEIGNEMEN	ITS CO	NCERI	NANT LE MINEUR		
oids:kg;	Taille :		cm (informatio	ns nécessaires en c	as d'urgence)
uit-il un traitement	médica	al pend	ant le séjour ? 🔲 O	ui 🔲 Non	
médicaments dans	leur en	nballag		es au nom de l'en	oondants (boîtes de fant avec la notice).

ALLERGIES:	ALIMENTAIRES MEDICAMENTEUSES AUTRES (animaux, plantes, pollen): Précisez	oui oui oui	□ non	
Si oui, joindr conduite à t	re un <b>certificat médical</b> précisant la cau enir.	se de l'alle	rgie, les sig	gnes évocateurs et la
Le mineur pr	résente-t-il un <mark>problème de santé, si o</mark> u	i préciser	□ oui	non
Port des lune difficultés de	ANDATIONS UTILES DES PARENTS ettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou e sommeil, énurésie nocturne, etc			
Responsable	ABLES DU MINEUR e N°1 : NOM :PRÉNOI			
	TEL TO A			
	ILE TEL TRA	WAIL		
TEL PORTAE	3LE:			
ADRESSE :	e N°2 : : NOM : PRÉNOI			
TEL DOMICI	ILE TEL TRA BLE :			
NOM ET TEI	L MEDECIN TRAITANT :			
déclare exac nécessaire.	é(e) cts les renseignements portés sur cett l'autorise le responsable de l'accueil de dues nécessaires selon l'état de santé d	e fiche et e loisirs à p	m'engage rendre, le	à les réactualiser si
Date :	Signat	ture :		